

# DECLARATION D'INTENTION

**AU TITRE DES ARTICLES  
L.121-18 ET R. 121-25  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DEDIEE A LA  
FILIERE "DIRIGEABLES" A LARUSCADE (33)**

**Droit d'initiative ouvert du  
27 octobre 2022 au 27 décembre 2022**

Au titre de l'Article L.121-18 et R121-25 du Code de l'Environnement, cette déclaration d'intention est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Latitude Nord à l'adresse suivante : <http://www.latitude-nord-gironde.fr/une-cdc-de-projets/enquetes-publiques/> et sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Declaration-d-intention>

La déclaration d'intention est aussi rendue publique par le biais d'un affichage dans les mairies des communes suivantes : Bedenac, Bussac-Forêt, Clérac, Lapouyade, Tizac-de-Lapouyade, Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye et Saint-Yzan-de-Soudiac.<sup>2</sup>